50e ANNÉE. — N° 17.488

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 15 c.

SAMEDI 22 MAI 1920

SAINTE JULIE

SOLEIL : lever 5h28; coucher 8h30

LUNE : P. Q. le 24; P. L. le 1er

LES MORTS VONT VITE

Il importe au bonheur du monde que l'Allemagne retrouve sans retard ses possibilités économiques d'avant guerre, mais il est de nul intérêt que l'activité industrielle de la France soit restaurée dans le plus court délai.

Ainsi peut se résumer la thèse de nos alliés britanniques à la Conférence d'Hythe.

C'est, en effet, pour assurer une base stable aux prévisions de la grande industrie et de la finance germaniques que le principe d'une indemnité forfaitaire a été mis en avant par les conseillers techniques de M. Lloyd George.

On peut concevoir que dans l'intérêt général ils aient soutenu ce point de vue. On comprend moins qu'ils n'aient point montré la même sollicitude pour la reconstitution par priorité de nos charbonnages, de nos tissages et de notre industrie métallurgique ruinés par l'invasion.

Nos représentants ont dû — paraît-il — s'incliner devant l'irréductible volonté de nos alliés.

Une fois de plus nous supportons les conséquences de l'insuffisance des précisions du traité de paix concernant la stipulation de nos droits.

Une fois de plus on nous oppose la lettre du texte, alors que jamais, pour nous, ce texte n'aurait dû être interprété dans le sens qu'on lui attribue aujourd'hui.

Le premier ministre du roi George imagine-t-il cependant que lors de la ratification par nos Chambres celles-ci aient envisagé, ne fût-ce qu'un moment, l'abandon de notre prétention à la priorité ?

M. Lloyd George sait fort bien qu'au lendemain de la victoire, la France encore frémissante de la lutte atroce imposée par les barbares, consciente de l'immensité de ses sacrifices et de l'effort moindre de ses alliés, n'aurait jamais accepté de renoncer expressément à ce droit de priorité pour la reparation de son sol dévasté.

Nos quinze cent mille morts se seraient dressés dans la boue sanglante pour nous crier de continuer plutôt la lutte tout seuls !

Dix-huit mois sont passés. On nous découvre alors seulement les motifs des étranges lacunes et des silences du traité.

Afin que l'Australie, que le Canada et d'autres encore qui ont gagné des milliards pendant la guerre n'aient pas à supporter plus longtemps la charge des pensions à leurs blessés et aux familles de leurs morts, la France dont les sacrifices sanglants furent incommensurablement plus lourds, la France qui a donné sans compter toutes ses ressources sans rien récupérer, la France dont les plus riches provinces sont dévastées et dont tout l'avenir économique est compromis parce qu'elle fut le bouclier de la civilisation, la France viendra à son tour de bête et attendra pour se reconstituer deux fois plus longtemps que si un droit de priorité lui était reconnu...

Parlant à Londres, au Guild-Hall, lundi dernier, le maréchal French a prononcé cette parole féroce : « L'erreur capitale des Allemands a été de ne pas saisir les ports de la Manche. »

L'illustre soldat a la mémoire courte. Le grand état-major germanique en 1914, en 1918 fit tous ses efforts pour atteindre la mer. Il ne put jamais y parvenir.

Mais qui donc, chaque fois, en octobre-novembre 1914 sur l'Yser, en 1918 fin mars sur l'Avre, et en avril au Kemmel, a barré la route et sauvé l'Angleterre ?

Le maréchal French eût pu le faire savoir aux conseillers de M. Lloyd George. Ce furent toujours les troupes françaises, et personne alors ne s'avisa de nous contester la priorité d'agir pour le salut commun. On nous y reconnut même quelque mérite, car on accepta en 1918 l'unité de commandement. Aujourd'hui nos terribles sacrifices sont oubliés. L'intérêt féroce reprend ses droits. Les morts vont vite. Nos ruines restent.

On nous dit, il est vrai : En compensation de notre droit de priorité, l'Angleterre nous fait une grande faveur. Elle consent à ne réclamer le règlement de sa créance sur la France qu'au fur et à mesure des versements allemands et proportionnellement à ceux-ci.

Si l'Angleterre est résolue à faire respecter le traité, j'avoue ne pas voir où peut être pour nous l'avantage. Elle sait très bien que la France ne peut s'acquitter qu'autant que l'Allemagne lui réglera ce qu'elle doit.

Mais si, pour des raisons indépendantes de leur volonté actuelle, nos alliés d'outre-Manche ne pouvaient ultérieurement nous soutenir jusqu'au bout pour exiger de l'Allemagne la totalité des réparations, le seul résultat de la nouvelle combinaison sera de faire régler par priorité la créance anglaise sur la France au fur et à mesure des versements effectués par l'Allemagne. Si celle-ci s'arrête de payer, la France sera bien libérée partiellement vis-à-vis de l'Angleterre, mais les ressources disponibles pour la restauration de nos régions dévastées, déjà réduites par l'absence de priorité en notre faveur, seront diminuées en outre à proportion de ce qu'aura récupéré notre alliée.

Si notre droit de priorité eût été reconnu, la totalité des milliards versés par l'Allemagne aurait été au contraire réservée par destination à la restauration du Nord et de l'Est, et le règlement de notre dette envers l'Angleterre fût venu ensuite dans les conditions ordinaires

On conçoit que, devant un tel bouleversement de nos perspectives d'avenir, M. Poincaré ait donné, dès lundi, sa démission de membre et de président de la commission des réparations.

Dans l'intérêt de l'union toujours plus intime entre la Grande-Bretagne et la France, il appartient à nos amis d'Outre-Manche de tirer tous les enseignements que comporte ce geste du grand patriote lorrain.

Ils sont trop intelligents pour ne pas comprendre ce qu'il signifie de la part de l'homme qui pendant les tragiques années de la guerre a incarné la France, son abnégation, son stoïcisme et son indomptable volonté de justice et de réparation dans le droit.

A. BOURBON.

LA GRÈVE EST TERMINÉE

Le Comité confédéral de la C. G. T. décide la reprise du travail, par 96 voix contre 11

Paris, 21 mai. — *Après trois semaines pendant lesquelles elle s'est efforcée d'entretenir une agitation qui nulle part ne se développa selon les espérances des extrémistes, la C. G. T. se décide à donner l'ordre de reprise du travail.*

Il était grand temps que cette résolution fût prise si les meneurs voulaient qu'elle pût avoir encore un semblant de nécessité. Les débats du Comité national de la C. G. T. ont en effet complètement démontré, par les déclarations de la presque unanimité des orateurs, que le mouvement gréviste avait complètement échoué, que la lassitude de ceux qui s'étaient laissé entraîner à le suivre ne permettait plus de se prolonger sur les quelques points où il subsistait encore.

L'heureuse issue de cette crise doit être attribuée au bon sens des travailleurs qui, dans leur grande majorité, refusèrent de s'associer à une agitation si nuisible aux intérêts du pays, à la sage fermeté du gouvernement, qui sut ne pas se laisser entraîner à des pourparlers dont l'aboutissement ne pouvait être qu'un fâcheux compromis, enfin au zèle patriotique des volontaires dont le dévouement a permis d'assurer, dès le premier jour, le fonctionnement des services publics, particulièrement visés par les fauteurs de troubles.

Paris, 21 mai. — *Le Conseil national confédéral, réuni ce matin, a décidé la reprise du travail par 96 voix contre 11 (10 Unions départementales et 1 Fédération), 15 abstentions et 12 absents.*

A l'issue de la séance, le communiqué suivant a été fait à la presse :

« M. Perrot, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, continue de présider la séance. Le débat commencé hier en séance de l'après-midi s'est terminé aujourd'hui midi sur une motion portant la reprise du travail à dater de samedi 22 mai. Cette motion « enregistre non comme une satisfaction, mais comme un aveu public de la légitimité des préoccupations confédérales, le dépôt précipité d'un projet de réorganisation des transports par voies ferrées, qui, élaboré exclusivement en accord avec les Compagnies intéressées, établit néanmoins que la revendication vaillamment défendue par les cheminots et les organisations ouvrières composant le cartel, répond à une nécessité vitale et impérieuse pour notre pays. »

L'ORDRE DE REPRISE POUR LES INSCRITS

Paris, 21 mai. — La Fédération nationale des Syndicats maritimes communique la note suivante :

« En conformité des décisions du Comité national confédéral, la Fédération des Syndicats maritimes invite les marins du commerce et agents du service général à bord à reprendre immédiatement le travail et à l'unanimité. Elle prie instamment toutes ses sections de prendre toutes les dispositions utiles pour le retour dans les ports de tous les éléments qui les ont quittés pour répondre à l'appel de solidarité.

» Le secrétaire général : RIVELLI. »

LA REPRISE DU TRAVAIL

Paris, 20 mai. — Le travail a repris complètement ce matin dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Amélioration sensible dans les autres bassins. On escompte la reprise totale du travail dans deux ou trois jours.

Marseille, 20 mai. — Les dockers et les inscrits maritimes viennent de décider la reprise du travail pour demain matin.

Cette, 20 mai. — Hier les gaziers et les dockers ont repris le travail. Le vapeur « Alouette », venant d'Oran, a été déchargé par ces derniers. La grève est finie dans le bâtiment et la métallurgie, et les tramways fonctionnent normalement avec une partie du personnel.

Pamiers, 20 mai. — Hier, aux mines de Pamiers, on a enregistré 934 rentrées sur un effectif de 2.600 métallurgistes en grève.

Toulon, 20 mai. — A la suite d'une entrevue entre une délégation des cheminots du Sud de la France et les membres du Conseil général du Var, le travail a été repris ce matin, sous conditions qu'aucun renvoi ne sera prononcé pour fait de grève et que l'échelle de salaires sera révisée.

Nice, 20 mai. — On peut considérer la période d'agitation ouvrière comme virtuellement close.

Lille, 20 mai. — Dans le bâtiment il reste environ un millier de grévistes et dans les transports quatre à cinq cents. A Roubaix, quelques incidents se sont produits en certains endroits autour des tramways conduits par des « volontaires ».

DES SYNDICALISTES CONTRE LA C. G. T.

Grenoble, 20 mai. — Les employés des tramways électriques de Grenoble ont voté un ordre du jour déclarant que pour délibérer dans le calme et échapper aux agitateurs étrangers à la corporation, leur Syndicat se retire de la Bourse du travail et abandonne l'Union des Syndicats, la Fédération des transports et la C. G. T.

LES ARRESTATIONS

Paris, 20 mai. — L'apprenti mécanicien Henri Ghautrol, seize ans, et l'ajusteur Henri Dubernar, ont été arrêtés place Dupleix au moment où ils distribuaient des tracts révolutionnaires à des militaires.

Saint-Etienne, 20 mai. — La gendarmerie a arrêté, pour entraves à la liberté du travail, M. Ravillard, secrétaire du Syndicat des mineurs de La Talaudière.

MONMOUSSEAU A L'INSTRUCTION

Paris, 20 mai. — M. Monmousseau, secrétaire de la Fédération des cheminots, qui a passé la nuit dernière au dépôt, a été conduit à midi devant M. Jousselin, juge d'instruction. Il lui a été donné connaissance de l'inculpation de complot relevée contre lui. M. Monmousseau a été conduit à la prison de la Santé. Il a choisi pour défenseur Me Torrès.

260 CHEMINOTS DU P.-O. LAS DES MENEES CEGETISTES

Angers, 21 mai. — La lettre suivante a été adressée par un groupe de 260 cheminots au secrétaire du Syndicat national section P.-O. :

« Angers, 17 mai.

» A Monsieur le Secrétaire général du Syndicat national des chemins de fer de Paris.

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, en présence des faits qui se passent actuellement établissant que le Syndicat national pratique une politique révolutionnaire et contraire à ses statuts, nous estimons qu'il est de notre devoir de donner notre démission d'un Syndicat qui n'a plus rien de professionnel. En conséquence, vous trouverez ci-après la liste des camarades qui ne veulent plus faire partie d'une Association nettement révolutionnaire et s'engagent à s'orienter vers un autre groupement vraiment corporatif et professionnel et répondant à un idéal de progrès et de liberté. » (Suivent 260 signatures.)

LE DÉBAT SUR LES GRÈVES

Un magistral discours de M. Steeg

« Nous ne sommes pas des briseurs de grève mais des briseurs de guerre civile. »

« Le pays a donné aux révolutionnaires une leçon dont il faut espérer qu'ils se souviendront »

Paris, 20 mai. — *La séance de jeudi fut infiniment plus calme que la précédente. La droite, en effet, n'ayant pas usé de représailles à l'égard de l'extrême gauche, permit à ses orateurs de conférencier librement.*

M. Cachin, auquel d'ailleurs la C. G. T. n'avait rien demandé, vint prendre la défense de cette organisation. Il rencontra l'indifférence totale ou ironique de la Chambre. Il essaya alors d'envenimer le débat et parla de « l'imposture » de M. Millerand. On haussa les épaules.

M. Steeg dégonfla aisément le gros ballon cégétiste. Il montra les mauvais éléments l'emportant sur les bons et faisant dévier jusque dans le fossé le syndicalisme professionnel. Il légitima sans peine les justes mesures de préservation prises par le gouvernement. En termes élevés et émus, il définit le rôle tutélaire de l'Etat républicain dans de telles conjonctures. Il rendit aux volontaires accourus au secours de la paix française un chaleureux hommage. Sans vouloir ouvrir le dossier des attentats et des efforts de terrorisme des gréviculteurs contre la majeure partie de la classe ouvrière, il démontra leur autoritarisme aboutissant à un immense échec. Son succès fut très grand.

Et voici M. Paul-Boncour à la tribune. Ce bourgeois distingué, servi par une extrême facilité verbale, vint présenter la thèse juridique de la C. G. T. en face de la loi de 1884. Longue, trop longue conférence. L'orateur appela à son secours, à propos de l'article 5, l'auteur de cette loi, Waldeck-Rousseau lui-même. Hélas ! ce grand homme d'Etat n'avait pas prévu, en permettant aux fédérations hiérarchisées de se concentrer dans une C. G. T. directrice, la théorie insupportable du « bloc de la patrie » par la tentative de suppression de nos libertés de circulation, de production et d'échanges !

M. Boncour, emporté par sa propre éloquence et par un talent de définition, vint détruire sa propre thèse, commit cette étrange maladresse. Il a démasqué, si l'on peut dire, l'ambition (outrageante pour la démocratie tout entière) d'un syndicalisme désireux, contre la volonté de la majorité des syndiqués, de se substituer à l'Etat légal. Voilà le soviétisme. Mais ici nous ne sommes plus en présence d'un régime inconnu et par conséquent plus ou moins capable de séduire à travers les fumées des hypothèses, mais d'un régime connu et dont la misère de la Russie nous apprend les absurdes et sanglants effets.

Autre erreur grave de M. Boncour, qui s'écrie tout à coup que la nationalisation proposée n'était en somme qu'une « formule d'étude ». Vraiment ? Est-ce donc au nom d'une formule d'étude qu'un groupement quelconque a le droit de tenter d'affamer la nation ?

En fait, la juste conclusion de ce débat nous est fournie par le radical J.-L. Dumesnil, qui observa justement que pour réaliser les réformes sociales nous n'avons nullement besoin de la grève générale.

H. S.

Paris, 20 mai. — La Chambre continue la discussion des interpellations sur les grèves, toujours en face d'une Assemblée nombreuse. Le premier orateur est **M. Marcel Cachin.**

M. Cachin

Le député socialiste observe que jamais la France n'a connu autant de grèves que depuis l'armistice; mais il en est ainsi de tous les pays, vainqueurs ou vaincus. Les causes des grèves sont chez nous d'ordres divers. L'une d'elles, notamment, est l'attitude de la classe bourgeoise. Sans doute, on a proposé un impôt sur le capital, et de toutes parts se sont élevées des critiques contre des enrichissements faciles et scandaleux, mais que personne n'a osé attaquer sérieusement. Cette grève du capital explique partiellement l'autre grève.

Une autre cause, c'est la hausse du prix de la vie, qui frappe les ouvriers malgré les hauts salaires.

Voix à droite : Et les petits rentiers aussi !

M. Cachin : Oui, les petits rentiers aussi. La classe bourgeoise n'avait qu'à accomplir un geste généreux et prudent pour que fût obtenue une détente immédiate. On a préconisé une production plus intense. Mais ce n'est pas la classe ouvrière qui la dirige.

M. Cachin fait ensuite l'historique de la grève actuelle, qu'il attribue plutôt à la question des révocations des cheminots de la dernière grève qu'à celle de la nationalisation.

M. Cachin, abordant la question de la nationalisation, dit qu'elle est un programme commun aux syndicalistes et aux anciens républicains de la Chambre.

Malgré des centaines de milliers de travailleurs en grève, nulle part l'ordre ne fut troublé, et cela grâce à la force des Associations ouvrières. Et cependant, ce ne sont pas les provocations qui ont manqué, sous forme de révocations, qui dépassent 4,000, sous forme d'arrestations et de perquisitions illégales. Des condamnations sévères ont été prononcées avec interdiction de séjour, comme pour les hommes qui sont la honte de la société. (Murmures à droite.) Jamais sous la République il n'y eut répression plus impitoyable ! On a perquisitionné illégalement à la C. G. T.

M. Bellet : Vous ne nous parlez pas des tentatives d'assassinat commises de divers côtés contre les non-grévistes. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Cachin : Les prisons sont pleines, et le gouvernement a imaginé un complot contre la sûreté de l'Etat, vieille méthode bonapartiste. Et les jeunes gens des écoles, qu'en avez-vous fait ?

Voix à droite : C'est vous qui les avez fait tuer ! (Bruit.)

Le colonel Picot : Ce sont des victimes du devoir ! (Applaudissements.)

M. Cachin : La C. G. T. a elle-même déploré le sort de ces jeunes gens. (Exclamations au centre et à droite. Cris : « Tartufes ! tartufes ! ») Monsieur Millerand, permettez-moi de vous dire avant de finir... (Ah ! ah ! à droite) qu'il ne vous appartient pas, à vous, de faire cette politique-là, vous qui au début de votre carrière avez défendu les Syndicats. C'est vous qui les avez conduits à la lutte contre les oligarchies financières.

M. Millerand, les bras croisés, regarde en face M. Cachin pendant toute cette attaque véhémente directe du député socialiste, qui prend ensuite à partie M. Coupat pour être entré dans le gouvernement, lui ancien syndicaliste.

M. Coupat : Je n'ai jamais été avec ces gens-là, et je n'ai pas de leçon à recevoir de vous ! (Bruit prolongé.)

Le bruit se développe tellement qu'on ne peut entendre un mot des dernières paroles de M. Cachin, qui quitte la tribune sous les « hou ! hou ! » de la majorité, pendant que l'Extrême Gauche applaudit à tout rompre.

Le ministre de l'Intérieur

M. Steeg, ministre de l'intérieur, succède à M. Cachin. Que reproche-t-on au gouvernement ? D'avoir empêché la paralysie de la vie sociale ? Mais est-ce que le 1er mai, fêté de l'égalité, les voitures de la C. G. T. devaient seules pouvoir circuler ? (Rares.) On a accusé le gouvernement de provocation ce jour-là, parce que son autorité n'a pas chômé en réalité.

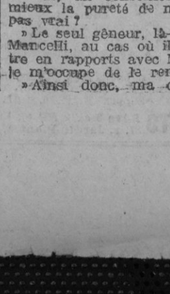

On a dénoncé la provocation. (Salve d'applaudissements répétés à gauche, au centre et à droite.) Voilà la vérité. Contrairement à ce qu'a dit M. Cachin, il y eut bien des attentats contre ceux qui conduisaient les locomotives et une véritable terreur exercée au domicile de ceux qui voulaient travailler. (Nouveaux applaudissements.)

Le gouvernement a sévi contre les excitations criminelles. Il a considéré comme délictueux un mouvement qui tendait à la ruine du pays.

Nous avons eu recours à des moyens exceptionnels, mais nous étions en face d'une grève exceptionnelle. (Salve d'applaudissements.) Vis-à-vis d'une grève ordinaire, le gouvernement a plus de devoirs que de droits. Mais cette grève avait un caractère politique. Elle a commencé par une intrigue des extrémistes contre les dirigeants de la C. G. T. et s'est terminée par un coup de force contre le gouvernement, les institutions parlementaires et la vie matérielle de ce pays. (Nouveaux applaudissements prolongés.)

On a voulu faire régner un malaise économique continu. Depuis des mois, on s'attache à troubler par des arrêts incessants la production et la circulation. On veut créer chez nous une paralysie graduelle qui laisse le pays sans défense. Le gouvernement s'est dressé contre cette tentative. (Salve d'applaudissements à gauche, au centre et à droite.) Nous avons pensé que ceux qui ont pris des engagements vis-à-vis de la collectivité n'ont pas le droit de les rompre. C'est pour cela que le gouvernement a déposé le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire.

Notre devoir est d'assurer les services publics. Ce faisant, nous n'avons pas été des briseurs de grève. Nous n'avons pas mis la force de la collectivité au service du patronat contre le salariat. Mais, lorsque la grève a pour but avéré la guerre civile, alors oui ! nous sommes des briseurs de guerre civile. (Salve d'applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Si le gouvernement n'avait pu disposer que de lui-même, ses moyens d'action eussent été précaires. Il s'est adressé au pays. Le pays, épris d'idéal dans la démocratie, ne pouvait s'abandonner à l'anarchie où se seraient effondrés sa victoire et son destin. (Nouvelle salve d'applaudissements.) Les bonnes volontés défensives auxquelles nous nous sommes adressés ont répondu à notre appel avec un élan dont nous gardons un souvenir ému et reconnaissant. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.)

Le ministre poursuit : Gouverner, c'est prévoir. Nous avons prévu les défections et préparé les suppléants. Chemins de fer, gaz, électricité ont fonctionné, et la France a donné l'exemple de la bonne humeur et de l'énergie dans ces circonstances. Elle a montré que son idéal est fait d'ordre, de mesure et de raison. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.)

Les événements ont infligé aux extrémistes révolutionnaires une leçon qui ne sera sans doute pas perdue. Les « vagues d'assaut », pour employer l'expression belliqueuse des pacifistes qui n'admettent pacifisme que comme article d'exportation, se sont brisées contre la solidité du bon sens national. (Salve d'applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.) Pendant ces trois lourdes et longues semaines, le ministre de l'intérieur a eu la préoccupation angoissante qu'aucun coup irréparable, même pour assurer l'ordre, ne frappât la fraternité française et que la gloire de la France victorieuse ne fût pas souillée, fût-ce un seul jour, par la guerre civile. (Double salve d'applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.)

A vous de dire si notre conduite a été digne des graves devoirs que les circonstances nous ont imposés. Nous ne craignons pas votre réponse !

Toute l'Assemblée, à l'exception des seuls socialistes, fait un succès enthousiaste au ministre de l'intérieur, qui redescend de la tribune sans avoir fait usage de son dossier. M. Millerand, d'autres ministres, des députés s'avancent à la rencontre de M. Steeg pour le féliciter vivement.

M. Paul-Boncour

Un autre socialiste monte à la tribune. C'est l'ancien ministre **Paul-Boncour.** Lui, il vient traiter la question des poursuites contre la C. G. T. Il estime qu'elles sont justifiables par aucun argument de légalité. L'action de la C. G. T. est incluse dans la loi de 1884. Cela résulte de l'opinion de M. Waldeck-Rousseau, lors de la discussion de la loi de 1884 au Sénat.

L'orateur fait l'historique de la Fédération des Bourses du travail, qui aboutirent à la C. G. T., et dont la grève générale était l'idée maîtresse. La C. G. T. n'est pas du tout le foyer révolutionnaire ni le système centralisé qu'on s'imagine.

M. de Baudry d'Asson : La question est de savoir si la C. G. T. s'est maintenue dans les limites de la loi. Or, les faits abondent qui prouvent qu'elle a fait le contraire pour préparer la révolution. Vous n'y avez pas répondu.

M. Paul-Boncour : C'est précisément pour essayer de répondre à cette accusation que je suis ici.

M. Paul-Boncour, à l'appui de sa thèse, cite le rapport de M. Emile Ollivier au Corps législatif, en 1864, lors de la suppression du délit de grève. Les socialistes applaudissent avec ostentation la prose du futur ministre de Napoléon III.

M. J.-L. Dumesnil, radical-socialiste : Il n'y a pas besoin de déclancher la grève générale pour réaliser ces réformes, il n'y a qu'à rester sur le terrain légal. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche.)

M. Paul-Boncour expose que, pendant la guerre, la C. G. T. a pris part à toutes les œuvres d'armement et de ravitaillement. C'est là qu'elle a vu pour la nation la nécessité de reprendre ses organes économiques et de nationalisation.

M. Paul-Boncour, qui s'est laissé entraîner dans des digressions, dit que la victoire de la majorité serait éphémère si on ne faisait pas quelque chose d'analogue à ce que préconise la C. G. T. Quelle que soit l'issue de ce débat, quelle que soit l'issue des grèves, rien ne sera résolu s'il ne s'en dégage pas une politique résolument réformatrice, et il y aura deux victimes : ce seront la France et la République. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.)

La suite du débat est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Le prix du pétrole

Paris, 20 mai. — Le prix du pétrole et des essences sera relevé de 20 fr. par hectolitre à partir de demain.

Revue de la presse

Le débat à la Chambre sur les grèves

La Petite République :

« Il faut reconnaître que le ministre de l'intérieur a rempli sa tâche avec une autorité, une mesure, une simplicité et un tact auxquels il convient de rendre hommage. Il a dit exactement ce qu'il fallait dire, nettement, sans passion. »

Le Figaro (M. Avril) :

« M. Steeg, ministre de l'intérieur, a marqué dans un discours excellent, d'une sobre énergie et d'un libéralisme éclairé, la position du gouvernement. La Chambre entière n'a pas refusé à M. Paul-Boncour le témoignage d'admiration que mérite son talent et sa modération. Mais que fait dans les rangs des barbares, des primaires, qui sont les frénétiques du parti et qui le dominent de toute leur violence et de toute leur haine, cet homme cultivé, qui sera toujours dépassé par ceux dont il voudrait être le chef et dont il n'est que l'humble serviteur ? »

Le devoir des républicains

Le Radical :

« M. Léon Daudet, et derrière lui tous les bonapartistes et césariens avoués ou inavoués, sont dans leur rôle de démolisseurs aussi bien que les révolutionnaires lorsqu'ils s'appliquent, par les moyens les plus grossiers, à discréditer le personnel et les institutions républicaines. Le parti républicain ne remplirait pas le sien si, pour faire face à ses adversaires de droite et d'extrême gauche, il ne serrait pas les rangs et ne s'imposait pas, sur un programme de réalisations pratiques et positives répondant aux vœux du pays, une rigoureuse discipline. »

L'anarchie dans les P. T. T.

L'Eclair (M Emile Buré) :

« M. Le Trocquer, qui a rendu dans cette grève de si éminents services, donnera aux faits signalés par M. Engerand les sanctions qu'ils comportent maintenant qu'il en a le pouvoir ; mais dans les P. T. T., que la grève n'aura point permis d'assainir, la situation n'est pas meilleure qu'elle était dans les chemins de fer. Le sous-secrétaire d'Etat Deschamps est le prisonnier des cégétistes, auxquels il a livré sa direction du personnel. Il s'est contenté de blâmer discrètement ceux qui avaient abandonné leur poste le 1er mai, malgré ses avertissements, et les délégués de toutes les organisations ressortissant de son administration eurent l'entière liberté, ces jours derniers, de pousser à la grève leurs camarades. Cela ne saurait se répéter sans scandale. Puisque la grève des services publics entraîne la révocation de ceux qui y participent, il est malhonnête qu'elle soit impunément prêchée. »

LA MUSIQUE A PARIS

OPERA-COMIQUE. — *Lorenzaccio*, drame lyrique, de M. E. Moret, d'après Alfred de Musset.

Le merveilleux théâtre de Musset a toujours tenté les musiciens sans que cela leur ait porté bonheur complètement. Les plus récents exemples sont ceux de M. Messager, qui a écrit *Fortunio*, d'après *le Chandelier*, et de M. Gabriel Pierné, qui a mis en musique ce chef-d'œuvre qui a nom : *On ne badine pas avec l'amour.*

A son tour M. E. Moret, un disciple de Massenet, vient de nous donner également sur la scène de l'Opéra-Comique, comme MM. Messager et Pierné le firent avant lui, un drame lyrique d'après *Lorenzaccio*, la célèbre comédie de Musset, dans laquelle il y a quelques années l'on pouvait applaudir à Paris une incarnation admirative de notre pauvre Sarah Bernhardt.

Lorenzaccio est-il vraiment un sujet musical ? Il ne semble pas, — malgré la grande variété des scènes imaginées par Musset, tour à tour vives, plaisantes, dramatiques, tragiques même — qu'un compositeur puisse y trouver la matière à exprimer de la musique qui soit autre chose qu'un commentaire, un sentiment, une simple illustration. D'action intérieure, il n'y en a point. *Lorenzaccio* est une pièce qui nous montre un seul personnage, autour duquel évoluent d'autres auteurs d'un drame qui nous touche fort peu. M. Moret s'est tiré très habilement de cette tâche difficile. La partition est claire, vivante, d'une jolie langue musicale, parfois un peu brutale, mais qui atteint son but, car elle fait de l'effet. Elle a été mise remarquablement en lumière par le jeu intelligent de M. Vanni Marcoux chanteur du plus grand talent, que l'on a surnommé à raison le « Chaliapine » français, et par la mise en scène originale, somptueuse et poétique à la fois de M. Albert Carré, directeur unique par le goût éclairé qu'il montre à chacune de ses nouvelles créations. Le public a associé au succès de M. Marcoux ses excellents partenaires : MM. Lapelletrie, Albers, Vieuille et MMmes Rooseveldt et Calvet. Les décors de M. Guillaume ont fait sensation une fois de plus.

JUSTINIUS

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ROME

Photo Meurisse

LA FOULE DES PELERINS A LA SORTIE DE SAINT-PIERRE, APRES LA CANONISATION DE JEANNE D'ARC

LES BOLCHEVIKS OPÈRENT sur le front polonais et sur la Caspienne

Londres, 20 mai. — Au cours des opérations contre les Polonais, les bolcheviks auraient avancé de 30 milles, sur un front de 40 à 50 milles, et pris Lepel et Polotsk.

N.-B. — Polotsk est un chef-lieu de district sur la Dvina, à 621 kilomètres de Pétrograd, dans le gouvernement de Vitebsk, 31.200 habitants.

Les Polonais résistent vaillamment à la contre-attaque bolcheviste

Varsovie, 21 mai. — Le Communiqué polonais du jour enregistre de nouvelles attaques violentes de l'ennemi sur le front du Dniester et de la Bérésina. Malgré des forces importantes qu'ils ont reçues en renfort, les bolcheviks ont été partout repoussés.

Les bolcheviks à Enzeli

Paris, 20 mai. — Des informations communiquées au nom du gouvernement persan confirment le bombardement d'Enzeli

(sur la mer Caspienne) par une flotte bolcheviste, ainsi que la situation difficile où l'attaque bolcheviste a mis les autorités persanes.

Selon ces informations, treize navires bolchevistes ont ouvert le feu sur Enzeli, à une distance de 12 kilomètres, dans la matinée du 18 mai. De petits navires, arborant le drapeau blanc, ont été envoyés d'Enzeli pour parlementer avec les bolcheviks, qui ont réclamé la livraison de l'ancienne flotte de Denikine, réfugiée dans ce port, et qui ont manifesté l'intention d'occuper Enzeli.

Les représentants du gouvernement persan ont protesté. Toutefois, ils se sont déclarés prêts à engager une conversation avec les bolcheviks au sujet de la flotte de Denikine. Ils ont ajouté que leur gouvernement ne pouvait admettre l'occupation d'Enzeli. Le ministre persan des affaires étrangères, qui voyage depuis assez longtemps en Europe, se proposerait de faire appel à la Société des nations.

EN IRLANDE

Bagarres et attentats se succèdent sans arrêt

Dublin, 21 mai. — Les nouvelles sur les désordres de Limerick sont contradictoires. Il est certain toutefois que la police et la troupe ont tiré, qu'un ouvrier des Docks a été tué, et que trois autres personnes ont été blessées, dont deux légèrement. Un télégramme annonce qu'hier matin, à trois heures, des bombes ont été jetées dans un magasin de draperies et chez un marchand de farine. Le feu s'est déclaré dans les deux boutiques, mais il fut éteint promptement. Dans le comté de Waterford, près de Clonmel, la propriété de lord Ashtown a été détruite par le feu hier soir.

EN ESPAGNE

De sanglantes bagarres se reproduisent

Madrid, 21 mai. — Hier, calle de l'Esperanza, les manifestants ayant voulu dévaliser une boulangerie, le patron, aidé de la troupe, a repoussé les assaillants à coups de fusil. Deux personnes ont été blessées. Calle Cabeza, le même incident s'est produit ; il y a eu également des blessés. Aux Cuatro-Caminos, des collisions ont eu lieu entre la gendarmerie et la foule. Ce soir, à dix-sept heures, calle Tel Pez, dans une échauffourée où les femmes se montraient les plus excitées, un gamin de quatorze ans a été blessé grièvement, les soldats ayant fait usage de leurs armes.

LE COMPLOT QUI DEVAIT ÉTABLIR EN FRANCE LE BOLCHEVISME

Paris, 21 mai. — Les perquisitions opérées chez les individus arrêtés pour avoir voulu instaurer en France le régime des Soviets ont permis de fixer très nettement le rôle joué par chacun d'eux, ainsi que la part prise dans ce mouvement par les dirigeants bolchevistes de Russie.

Il y a plusieurs mois, des organes de propagande bolcheviste se créaient à Paris et en province, comme le « Soviet », dirigé par l'ancien employé des omnibus Maurice Hanot ; la « Vie ouvrière », dirigée par M. Monatte, ancien répétiteur de collège, chef des groupements français de la troisième internationale et du parti communiste. Ces groupements représenteraient, à l'heure actuelle sur notre territoire 60,000 adhérents environ. Des affiches et des tracts exposaient les « avantages » du régime soviétiste. Les tracts se recommandaient de la section de l'internationale communiste de Moscou.

La découverte d'une lettre adressée par Monatte à des membres de l'internationale communiste russe mit la police sur la bonne piste. Dans cette lettre, Monatte exposait en substance qu'il ne fallait pas, labas, se laisser tromper par le prétexte de « nationalisation » donné à la grève déclanchée chez les cheminots. Ce n'était là qu'une enseigne destinée à couvrir la révolution en marche, et dont les premières troupes venaient d'être lancées à l'assaut. Le 3 mai, l'arrestation du citoyen Monatte était décidée, et en même temps celles d'un certain nombre d'agitateurs influents rattachés à la troisième internationale et habitant tant à Paris qu'en province.

Les perquisitions opérées à la suite de ces arrestations firent découvrir les noms d'autres chefs du mouvement, dont les rôles directeurs étaient d'avance prévus dans le futur régime soviétiste qu'il s'agissait d'établir en France, régime dont Monatte devait être le grand dictateur ; Loriot, le grand commissaire.

Le nombre des arrestations, que nous avons signalées au fur et à mesure qu'elles étaient opérées à Paris et en province, approche de la trentaine. Plusieurs des personnages incarcérés ou recherchés ont des fonctions syndicales importantes, tels les trois secrétaires fédéraux des cheminots, les citoyens Lévêque, Monmousseau et Midol, le citoyen Sirolle, délégué de la Fédération des cheminots à la C. G. T. ; les citoyens Flandrin, secrétaire général des travailleurs de la marine de l'Etat ; Nectoux, secrétaire général du Syndicat des employés du P.-L.-M. ; Orsini, secrétaire général de l'Union des Syndicats ouvriers du Var ; Totty, secrétaire général des cheminots de Marseille ; Chaverot, secrétaire du Syndicat du P.-L.-M., etc.

On a arrêté aussi des comparses de moindre envergure chargés de distribuer les tracts et d'apposer les affiches de propagande.

Des recherches se poursuivent en France et à l'étranger. Chaque jour apporte de nouvelles découvertes, de nouvelles précisions sur la façon dont devait être organisé le nouveau régime que l'internationale moscovite avait rêvé d'instaurer chez nous, et pour la préparation duquel elle fournissait des fonds. On recherche en ce moment par quels intermédiaires ceux-ci étaient apportés en France.

Le retour de la délégation parlementaire aux fêtes de Jeanne d'Arc

Paris, 20 mai. — La délégation des députés français qui s'était rendue à Rome pour

AU SÉNAT

La discussion des nouveaux impôts

Paris, 20 mai. — Le Sénat aborde l'examen des nouveaux impôts votés par la Chambre.

M. Monsservin, qui prend le premier la parole dans la discussion générale, dit que ce fut une grande faute que de ne pas voir mis plus tôt le pays en face des difficultés de la situation financière née de la guerre. Il faut que la France connaisse toute la vérité.

M. Perchot, après avoir constaté que les conceptions financières soumises au Sénat lui donnent par complète satisfaction, déclare qu'il les approuvera quand même. Il est urgent de mettre un terme à la situation actuelle. Dans le projet en discussion, les impôts directs figurent pour un milliard et demi et les impôts indirects pour huit milliards.

Les nouveaux tarifs de notre impôt sur le revenu frappent durement les grosses fortunes et c'est justice, mais ne pourrait-on imposer un peu plus les fortunes moyennes? Ce qu'on n'a pu faire hier, il faut le faire demain. Il faut demander plus à l'impôt direct pour demander moins à l'impôt indirect qui pèse lourdement sur la cherté de la vie.

En attendant, il est un point sur lequel l'unanimité est faite, c'est la nécessité de faire contribuer largement au paiement des charges publiques les bénéfices de guerre. La révision des marchés de la guerre s'impose. (Vifs applaudissements.)

M. Raphaël-Georges Lévy déclare que l'effort fiscal qui est proposé par la commission sénatoriale représente le maximum de ce qui peut être demandé au pays à l'heure actuelle. Il faut que désormais l'on n'ait plus à craindre de nouvelles surcharges financières. L'impôt sur le revenu va atteindre des taux extrêmement élevés. Un célibataire jouissant d'un gros revenu paiera jusqu'à 85 à 92 % de ce revenu. Il n'est guère possible d'aller plus loin. Quant à l'impôt sur le capital, il se heurte à de grosses difficultés pour être réalisable, puis, le capital n'est-il pas déjà largement imposé dans notre pays?

Si les ressources de l'Etat ne peuvent être indéfiniment augmentées, on peut réduire ses dépenses. Il faut réduire le nombre des fonctionnaires en supprimant beaucoup de services publics qui devraient être restitués à l'initiative privée. (Vifs applaudissements.)

La séance est levée.

LA VIE SPORTIVE

Courses au Bois de Boulogne

JEUDI 20 MAI

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE L'ECOLE MILITAIRE (à réclamer), 1,000 fr., 4,100 mètres. — 1er, Hécube (J. Malden), au baron E. de Rothschild; 2e, Amadis (Garner) à M. P. Pantall; 3e, Française (Paillassa), à M. G. Rougier-Lagane.

Non placés : Onzain (F. Gauthier), Es-It-Krieg (Prior).

PRIX DE MAI, 7,000 fr. (en outre 700 fr. à l'éleveur), 2,000 mètres. — 1er, Van (Garner), M. Auguste Pellerin; 3e, Bon-Accueil (G. Bartholomew), à M. E. Morgon.

Non placés : Captain-John (O'Neill), Grandbourg (Mac Gee), Querelleur-III (Semblat), Polférino-III (Milton Henry), Capello (Rovella).

PRIX DE BAGATELLE, 7,000 fr. (en outre 700 fr. à l'éleveur), 2,000 mètres. — 1er, Blindfate (Garner), à M. A.-K. Macomber; 2e, Sylphide (E. Allemand), à M. Jean Lieux; 3e, Chamarande (Sharpe), à M. Martinez de Hoz.

Non placés : Marconnelle (Beilhouse), Kilrem (H. Marsh), Flossy (O'Neill), Sa-Phœnix (G. Bartholomew), Deibourg (M. Barat), Miraela (Ch. Childs), Pétale (Mac Gee), Platine Bottequin), Rollotte (Ch. Hobbs).

PRIX DARU

(Poules des Produits)

10,000 fr. (en outre 4,000 fr. à l'éleveur, 2,100 m.

1. **BOSCOBEL** (Garner), à M. Macomber.
2. **DEEPDALE** (O'Neill), à M. W.-K. Vanderbilt.
3. **HALLIER** (A. Sharpe), à M. Jean Stern.
4. **PLEURS** (G. Bartholomew), à M. A. Ekayan.

Non placés : Biéranocurt (A. Woodland), Assurbanipal (M. Barat), Axis (Mac Gee), Tora-II (Milton Henry), Take-à-Step (J. Jennings).

PRIX DU PRINTEMPS, 20,000 fr., (en outre 1,000 fr. à l'éleveur), 3,000 mètres. — 1. Rosolin (Ch. Hobbs), à M. F. Grumetz; 2. Coq-Gaulois (M. Allemand), à M. Ch. Liénart; 3. Tartufe (Sharpe), au duc Decazes; 4. Son-Négofol (Laboure), à M. A. Eknayan.

Non placés : Lupercale (Marsh), Montmirail (S. Martin), Flaucourt (G. Thomas), Calbasier (J Maiden).

PRIX DE MARLY (handicap), 7,000 fr., 2,400 mètres. — 1. Golliwog (M. Allemand), à M. I. Haymann; 2. Rhode-Island (Garner), à M. Fortimer; 3e, Gallardon (E. Allemand), à M. I. Blum.

Non placés : Bus (O'Neill), Sous-la-Feuillée (G. Martin), Nonnain-de-Magny (J. Jennings), Iskra (Sharpe), Gabie (R. Brethès), Lysadora (Lepinte).

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelse. 5 fr.
Hécube	G.	74 »	39 »
—	P.	32 50	20 »
Amadis	P.	27 50	13 »
[illegible]	G.	21 »	11 »
[illegible]-Dansk	P.	11 »	5 50
[illegible]	P.	12 50	6 »
[illegible]-Accueil	P.	14 50	7 »
Blind-Fate	G.	85 »	32 50
—	P.	23 »	10 50
Sylphide	P.	80 50	24 50
Chamarande	P.	17 »	9 50
Boscobel	G.	32 50	17 »
—	P.	15 50	7 »
Deepdale	P.	19 »	9 »
Hallier	P.	23 »	11 50
Rosolin	G.	92 »	31 »
—	P.	19 »	8 »
Coq-Gaulois	P.	12 50	5 50
Tartufe	P.	13 50	6 50
Golliwog	G.	60 50	26 »
—	P.	34 »	12 50
Rhode-Island	P.	25 »	12 »
Gallardon	P.	48 »	22 50

JEU DE PAUME

LA COUPE DE BORDEAUX

La Coupe de Bordeaux (internationale) se jouera au jeu de paume de la rue Rolland à partir du 24 courant. Elle s'annonce exceptionnellement brillante, cette année, par suite de la venue de l'équipe anglaise, qui est tout simplement formidable.

Dix joueurs sont actuellement engagés, dont six anglais : général Taylor, capitaine Rice, détenteur; MM. Leaf, B. Noël, Druce, van der Byl; deux palois, MM. Laurent d'Angrain et Antoine Loubet; deux bordelais, MM. P. Deves, ancien détenteur, et D. Goudillou.

Les engagements seront clos le 22 mai.

La « Coupe Duroy de Sudulrault » a déjà donné lieu à de fort jolies parties dont voici les résultats :

Eliminatoires. — Samedi 15 mai : M. D. Lawton bat M. G. Loste (8/2 8/4); M. R. Cruse bat Marquis du Vivier (8/2 8/2).

Première demi-finale. — Mercredi 19 mai : M. R. Cruse bat M. R. Achard (8/2 8/3).

BORDEAUX

La question du gaz

MISE AU POINT

La population bordelaise est heureuse d'apprendre que, grâce aux mesures prises par la municipalité, la distribution du gaz a été rétablie ce matin vendredi. Des mesures s'imposaient pour mettre fin à une situation intolérable, et qui n'avait que trop duré. Les documents publiés ici établissent avec clarté la position de la municipalité en face du personnel d'hier et de demain dans les services du gaz et de l'électricité. Mais dans la lettre de M. le Maire, deux passages retiennent notre attention, comme ils ont frappé certainement celle des lecteurs. « Le seul moyen de sauver la régie... » dit ce document. La régie doit-elle être sauvée? On connaît notre opinion sur ce régime équivoque, coûteux et condamné par toutes les expériences. Ce ne sont pas les résultats de cette régie ni les événements récents qui pourraient nous faire changer d'avis.

Au reste, les ouvriers ont eux-mêmes déchiré la charte du régime en refusant le travail dû par eux à la population, par leur statut propre. Nous ne voyons pas la nécessité d'en recoller les morceaux. La Ville a une excellente occasion de revenir à une formule plus nette, plus sûre, plus économique, en assurant elle-même l'administration des services en question, jusqu'au jour où l'établissement de la régie intéressée répondra pleinement au désir de tous. Les contribuables sauront gré à leurs élus de prendre ici des responsabilités qui se traduiront par des avantages financiers de plusieurs ordres.

Le second point qui nous paraît appeler un commentaire, c'est celui qui a trait à l'allocation gracieuse d'un mois à tous les anciens membres du personnel qui, « pour une raison ou pour une autre », ne seraient pas repris. Nous sommes tout à fait partisans des mesures de bienveillance, et nous avons prouvé par des actes notre sympathie pour les ouvriers. Mais il semble que la mesure gracieuse dont on parle doive viser uniquement les ouvriers égarés, entraînés un instant, mais non pas les meneurs, n'est-ce pas? Car l'allocation prendrait alors le caractère d'une prime à l'indiscipline. Ni dans l'esprit de la municipalité, ni dans celui du public, une mesure d'humanité ne saurait se confondre avec des concessions à l'esprit de désordre qui avait amené l'abandon du travail dans un service public.

L'ANCIEN PERSONNEL CHOMEUR OU GREVISTE NE FAIT PLUS PARTIE DE LA REGIE MUNICIPALE

La mairie de Bordeaux nous communique la lettre suivante adressée par M. le Maire à M. l'administrateur délégué de la régie municipale du gaz et de l'électricité.

« Bordeaux, 20 mai 1920.

» Monsieur,

» J'ai donné connaissance de votre lettre du 18, contenant vos propositions, au Conseil municipal assemblé en commissions réunies.

» A l'unanimité, il a approuvé votre manière de voir.

» En conséquence, tous les agents commissionnés ou auxiliaires, qui, à partir du 12 mai 1920, ont été absents de leur service, sans autorisation ou bulletin de maladie, ou qui, quoique présents, ont chômé ou ont cessé le travail normal dans leur atelier, magasin ou bureau, et tous ceux qui ne se sont pas fait inscrire dans les délais que vous leur aviez fixés, doivent être considérés comme ne faisant plus partie de leur fait et par leur faute, du personnel de la régie municipale du gaz et de l'électricité.

» Il vous appartient d'en donner avis à chacun.

» Des listes d'inscription seront ouvertes où vous puiserez pour recruter le personnel dont vous aurez besoin.

» Un règlement, à l'élaboration duquel participera une commission où seront représentés le Conseil municipal, la direction et les ouvriers de la régie, remplacera l'ancien statut et fixera les conditions nouvelles du travail, lesquelles, tout en assurant une plus exacte discipline, amélioreront le sort du personnel.

» Le Syndicat, en faisant passer le personnel, des ordres de la Ville où il devait rester, aux ordres de la C. G. T., portera tout seul la responsabilité de la gêne et des souffrances qui résulteront pour certains de la décision qu'il nous a contraints de prendre.

» Ce ne sont pas les ouvriers d'un patron, d'une industrie privée, qui se sont mis en grève pour défendre leurs intérêts professionnels et corporatifs : ce sont des serviteurs de la collectivité, ce sont des employés de la Ville, chargés d'un service public de première nécessité, et, au demeurant, bien payés et convenablement traités, que le Syndicat a soulevés contre la population bordelaise.

» Il nous a ainsi fourni l'occasion de remettre de l'ordre dans nos usines municipales où, parce que l'autorité s'était déplacée et parce que le nombre des agents excédait de deux ou trois cents celui qui convient, la Ville engloutissait, tous les mois, des sommes importantes.

» Le seul moyen de sauver la régie et d'épargner les finances de la Ville, c'est d'industrialiser cette entreprise. Je vais m'y employer avec vous, sans ménager ni mon temps ni ma peine, pas plus que vous ne ménagez les vôtres.

» Notre devoir nous commande d'être fermes, mais il ne nous interdit pas d'être bons et bienveillants. Vous accorderez une allocation gracieuse, pouvant atteindre le montant d'un mois de traitement, à tous les anciens membres du personnel que, pour une raison ou pour une autre, il ne vous sera pas possible de reprendre, au cours de la réorganisation à laquelle vous allez procéder.

» Si, dans certains cas (famille nombreuse, maladie, âge avancé, etc.), cette indemnité ne vous paraissait pas suffisante, nous nous concerterions pour venir en aide aux malheureux qui se sont laissé égarer dans un chemin au bout duquel étaient la ruine du pays et le malheur de chacun de nous.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» Le maire de Bordeaux,
» F. PHILIPPART. »

D'autre part, la régie municipale du gaz et de l'électricité, nous transmet les deux avis ci-dessous :

RETABLISSEMENT DE LA DISTRIBUTION DU GAZ

Sauf circonstances imprévues, la distribution du gaz sera rétablie à partir du Vendredi 21 mai, onze heures.

Les abonnés sont invités à n'ouvrir leur compteur qu'à ce moment.

Provisoirement la pression ne sera donnée qu'aux heures suivantes :

De 6 heures 30 à 8 heures 30; de 11 heures à 13 heures; de 18 heures à 20 heures.

L'éclairage au gaz des voies publiques sera assuré avec certaines restrictions à partir du vendredi soir 21 mai.

REORGANISATION DES SERVICES EMBAUCHAGE DU PERSONNEL

En vue d'effectuer la réorganisation des services de la régie municipale du gaz et de l'électricité, un registre d'embauchage est ouvert à partir du 21 mai 1920.

Les demandes d'emplois d'ouvriers et d'employés spécialistes ou non spécialistes seront reçues, soit directement au bureau spécial des engagements, 5, rue de Condé, soit par correspondance adressée à M. l'administrateur délégué de la régie municipale (5, rue de Condé).

Faire connaître les noms, prénoms, âge, nationalité, situation de famille, situation militaire, services durant la guerre, profession, spécialité, adresse, références, derniers emplois occupés, emploi demandé. Les candidats agréés en principe, auront ultérieurement à subir une visite médicale et à présenter leur livret ouvrier et l'extrait de leur casier judiciaire.

Les anciens ouvriers ou employés de la régie municipale ont la faculté de se faire inscrire dans les mêmes conditions; mais ils seront dispensés de fournir les renseignements sus-indiqués.

L'administration tient à connaître, s'il y a lieu, aux candidats, l'emploi qui pourrait éventuellement leur être attribué.

Chambre de commerce de Bordeaux

La Chambre de commerce de Bordeaux, dans sa séance du 19 mai courant, a pris la délibération suivante qu'elle a adressée à M. Millerand, président du conseil des ministres :

« La Chambre de commerce de Bordeaux constate avec une patriotique satisfaction que la résistance calme et forte du pays a mis en échec la grève politique que des éléments de désordre ont voulu faire aboutir en France dans un but nettement révolutionnaire.

» Elle félicite le gouvernement, et en particulier M. Millerand, président du conseil des ministres, de la fermeté qu'il a montrée en cette circonstance.

» Considérant qu'il est essentiel de prendre des mesures pour éviter le retour d'événements désastreux qui constituent pour notre pays un danger mortel, qu'il suffit pour cela de donner aux éléments sains de la nation la certitude qu'ils continueront de trouver auprès des pouvoirs publics, le même ferme appui qui a consolidé leur légitime résistance,

» Elle demande qu'aucune intervention ne vienne affaiblir ou remettre en question les sanctions prises pour assurer aux travailleurs la sécurité à laquelle ils ont droit, et les libérer d'éléments perturbateurs, dont la force a trouvé parfois sa seule explication dans les faveurs injustifiées dont bénéficiaient, dans les services publics, les dirigeants les plus actifs de certaines organisations extrémistes et dans l'impunité dont ils ont trop souvent bénéficié jusqu'ici, après chacune de leurs tentatives révolutionnaires. »

Le pain

Les réductions dans les quantités de farine attribuées à Bordeaux ont motivé, ces jours derniers, de nombreuses réclamations de la part de notre population. Nous apprenons que la répartition départementale vient d'être rétablie au chiffre correspondant sensiblement aux besoins de nos concitoyens. Les effets de cette décision vont avoir une heureuse influence sur l'alimentation locale.

Il est cependant un point qui donne lieu chaque jour à de vives réclamations de la part de plusieurs boulangers. C'est celui relatif à la répartition de la farine telle quelle leur serait faite. La préfecture, la mairie — sans parler des journaux — ont reçu à ce sujet de multiples lettres signalant des anomalies qui auraient leur répercussion sur la fourniture du pain aux clients. Il appartient aux administrations intéressées d'examiner attentivement cette question.

Le Marché-Neuf

La tenue du Marché-Neuf, qui devait avoir lieu le lundi 24 mai courant, est renvoyée, en raison des fêtes de la Pentecôte, au mardi 25 mai.

Pour les mutilés et réformés

Manifestation aux Bouffes-Bordelais

Nous rappelons que c'est samedi 22 mai, à 14 h. 30 qu'aura lieu au Théâtre des Bouffes, la grande manifestation organisée par le comité départemental d'assistance aux mutilés et réformés.

La première partie de cette patriotique solennité comprend : Allocution de M. le Préfet de la Gironde; discours de M. Henry Chéron, ancien ministre, sénateur du Calvados, président de l'Office national des mutilés et réformés; conférence : « Le devoir social et les blessés de la guerre », par M. J. Ernest-Charles, homme de lettres, avocat à la cour d'appel de Paris; allocution de M. le général Hirschauer, sénateur de la Moselle, ancien commandant du 18e corps d'armée.

La seconde partie est constituée par un fort beau concert, auquel prendront part, avec la Musique municipale, dirigée par M. Sarraut, Mme Alice Raveau, de l'Opéra-Comique; Mlle Dhamarys; MM. Frantz Caruso, Sterlin, Ricard, Laban et d'autres artistes applaudis et aimés du public bordelais.

Au piano d'accompagnement : M. Brouillac, chef d'orchestre de l'Apollo.

Les mutilés désireux d'assister à cette belle manifestation sont priés de retirer les cartes d'invitation, 14, rue Margaux, jusqu'à samedi douze heures.

C'est la faute au (poker!)

Le jeune Louis D..., demeurant à Talence, employé dans une maison de maroquinerie, cours de la Somme, se retirait, le soir, de ce magasin, en emportant divers articles, sac à main, stylo, porte-monnaie, etc., qu'il revendait à vil prix. Avec les ressources qu'il se procurait ainsi, D... jouait au poker; c'est sa passion favorite.

Non seulement ce jeu ne l'a pas enrichi, mais il l'a conduit dans les filets de Jaguard, le Nick-Carter bordelais. La police mobile avait été, en effet, informée des agissements indéliats du jeune employé.

Un Belge débrouillard

La Sûreté a arrêté un Belge, Julien D..., inculpé de vol de vingt-cinq tonnes de charbon entreposé à Villenave-d'Ornon pour le compte de la Compagnie du Midi. Cet étranger revendait ce combustible 200 francs la tonne. Il réalisait ainsi de sérieux bénéfices.

M. Cortinau, chef de la Sûreté, vient d'interrompre la besogne du Belge en envoyant celui-ci au dépôt. Il y a des complices laissés en liberté provisoire.

Les accidents

On a transporté jeudi soir à l'hôpital Saint-André M. Henri Raby, âgé de vingt-sept ans, demeurant rue Desbley, 23, qui a été blessé en différentes parties du corps dans un accident de tramway.

— Une femme, que l'on croit être une ouvrière de la manufacture des tabacs, a été tamponnée par une auto, rue de Passac, devant le conseil de guerre. Elle porte des contusions à l'arcade sourcilière.

Les cambrioleurs « travaillent »

Rue de Soissons

Des malfaiteurs sont entrés nuitamment, à l'aide de fausses clés, dans les magasins de la maison Bureu, 80 et 82, rue de Soissons. Il y avait dans le local une automobile, que les cambrioleurs firent rouler dans la rue.

Ayant chargé sur la voiture deux bicyclettes neuves et des quantités de pièces accessoires pour bicyclettes, les voleurs mirent le moteur en marche et s'éclipsèrent.

L'auto fut retrouvée, abandonnée, mais vide des articles qu'elle avait contenus, rue Camille-Godard, en face du lavoir.

Le commissaire de police du quatrième arrondissement, informé, a ouvert une enquête, qui sera poursuivie par le service de la Sûreté.

Le montant du vol commis au préjudice de la maison Bureu est évalué à 15,000 fr.

Rue Sainte-Croix

Des virtuoses des fausses clés se sont introduits jeudi matin, entre huit heures et demie et neuf heures, chez M. Philippe Martin, qui habite 3, rue Sainte-Croix, au rez-de-chaussée. Ils ont pris dans le tiroir d'une armoire une somme de 1,700 francs. Ils ont dérobé, en outre, divers objets représentant une valeur de 300 francs.

Les demandes d'abonnement à **« l'Exportateur Français »** sont actuellement très nombreuses, le montant de la souscription annuelle aux 52 numéros étant provisoirement maintenu à 50 francs, alors que le prix de chaque exemplaire, qui paraît tous les jeudis sur 80 à 100 pages, vient d'être porté de 1 fr. à 1 fr. 50.

On s'abonne 1, rue Taitbout, Paris, et dans tous les bureaux de poste.

Au Palais

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président

ENTRAVE A LA LIBERTE DU TRAVAIL

Dans son audience de jeudi matin, le tribunal a condamné à **huit mois de prison** le marin Jean Garel, du vapeur « Larache », qui, avec ses camarades Victor, Maurice Vanhille et Jean Bourdon, dont nous avons publié hier les condamnations, avait menacé de mort des marins du vapeur « Fronsac », qui refusaient de débarquer.

Garel, qui s'était montré particulièrement violent vis-à-vis du capitaine du « Fronsac », avait pu être arrêté mercredi soir.

MENACES ET PORT D'ARME PROHIBEE

Deux individus, Augustin Magualdi et Jean Marrot, avaient quitté Béziers pour rechercher à Bordeaux une fille de dix-neuf ans, qui était la maîtresse de Magualdi.

L'ayant retrouvée, Magualdi et son camarade la menacèrent d'un revolver pour l'obliger à revenir avec son amant qui la battait et dont elle ne voulait plus.

La jeune femme porta plainte à la Permanence et les deux individus furent arrêtés.

Le tribunal les a condamnés : Augustin Magualdi à **trois mois de prison**, et Jean Marrot à **deux mois de la même peine.** Tous deux sont de plus condamnés à **deux ans d'interdiction de séjour.**

A L'INSTRUCTION

M. le juge Giraud, chargé de l'instruction de l'affaire des inscrits maritimes, inculpés d'entrave à la liberté du travail, a ordonné la mise en liberté provisoire de M. Durand, secrétaire général.

Celui-ci reste inculpé avec le comité de grève, dont les membres ont été interrogés par le magistrat instructeur.

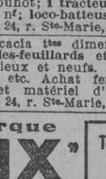
PRIOR
Roy des Mousseurs
Mousseux des Roys
NANTES
Expos. et Dégust. 35, Boul^d Haussmann, PARIS
Agents dépositaires à BORDEAUX : MARQUILLE et BRASSENS, 38, Boul^d Antoine Gautier

Informations

Chemins de fer

ORLEANS. — La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de mettre en marche les trains express supplémentaires ci-après pour faciliter le départ des voyageurs de Paris vers la province à l'occasion des fêtes de la Pentecôte.

Vendredi 21 mai : — Train express 33 sur le Mont-Dore.

Samedi 22 mai. — Tous les trains express auront lieu, sauf le train 23 se dirigeant sur Bordeaux.

Dimanche 23 mai. — Train express 1 sur Tours.

De nouveaux renseignements seront communiqués au public au sujet des trains supplémentaires mis en marche pour assurer le retour sur Paris.

MIDI. — La gare Bordeaux-Saint-Jean, petite vitesse, informe les expéditeurs qu'à dater de ce jour, elle acceptera à présentation et par 1,000 kilos, à destination du Midi seulement, les expéditions de graines de semences, produits anticryptogamiques et antiparasitaires, les mobiliers de déménagements, fourrages, sons, tourteaux, instruments et machines agricoles.

Les expéditions par wagons complets seront convoquées à tour d'inscription. Toutefois, les marchandises ci-dessus désignées, à destination des gares de la ligne Béziers à Neussargues, seront momentanément refusées.

— En présence de la situation actuelle sur le réseau et de la nécessité d'activer les transports de marchandises encore en retard, les voyageurs ne peuvent pas compter, pour les fêtes de la Pentecôte, sur un service analogue à celui de l'année dernière. On trouvera dans les gares un avis indiquant, s'il y a lieu, les trains supplémentaires qui pourront être mis en marche pendant cette période.

Demandes aux perceptions de Bordeaux

Les contribuables adressant souvent aux percepteurs de Bordeaux des lettres demandant une réponse.

Le public est informé qu'il ne sera répondu qu'aux lettres contenant une enveloppe timbrée à 0 fr. 25 pour la réponse.

Maison des mutilés de la grande guerre

Les quêtes faites au profit de l'Œuvre, dans les théâtres de Bordeaux, pendant le mois d'avril, ont donné les résultats suivants :

Grand-Théâtre, 1,004 fr. 45; Trianon, 826 fr. 75; Scala, 118 fr. 15; Alcazar, 101 fr. 75; Bouffes, 215 fr. 50; Alhambra, 276 fr. 30; Théâtre Molière, 65 fr. 25.

Le comité de la Maison des Mutilés remercie chaleureusement tous les donateurs, et les engage à aller visiter, 14, rue Margaux, l'immeuble affecté aux mutilés sans famille, qui vont trouver là le foyer dont ils sont privés. Les travaux ne sont pas encore complètement terminés, mais déjà on a dû donner asile à quelques mutilés. L'inauguration officielle aura lieu le mois prochain.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE, DE LA PAPETERIE ET DU CARTONNAGE. — Assemblée générale des journaux (composition, clicherie, impression et expédition). Assemblée générale, Bourse du travail, vendredi 21 mai, à quatorze heures et demie, pour le service de nuit, et à vingt heures et demie pour le service de jour.

SOCIETES SPORTIVES

AVIA-CLUB. — Réunion des anciens pilotes aviateurs de Bordeaux et de la région samedi 22, à 15 heures, salons du café Montesquieu.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Vendredi, à 8 h. 30, dernière du « Marquis de Priola », avec M. Le Bargy et Mlle Nelly Cormon.

Pour les représentations de Mlle Régina Badet, samedi en soirée, dimanche en matinée et mardi en soirée, « Sapho », d'Alphonse Daudet, et dimanche et lundi en soirée, « La Femme X... », de M. A. Bisson. Chacun de ces deux ouvrages est pour Mme Régina Badet l'objet d'une interprétation très personnelle, qui lui a valu, sur les scènes parisiennes et les grands théâtres de province, de retentissants succès. Mme Régina Badet est entourée d'artistes de première valeur. La location est ouverte pour tous ces spectacles.

APOLLO

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, série de grand gala : vendredi et dimanche, en matinée, Alice Raveau dans « Orphée », la plus belle sensation d'art que l'on puisse éprouver au théâtre. — Samedi, en soirée, dimanche, en soirée, et lundi, en matinée et soirée, création à ce théâtre : « Alibaba ou les quarante Voleurs ». « Alibaba » est une des plus belles œuvres du répertoire français. On loue au hall du Théâtre de l'Apollo.

BOUFFES

M. René Fauchois est un poète au sens moderne et antique, un créateur. Il aborde avec la même aisance l'analyse de l'âme de Beethoven et celle des âmes des petites femmes. Il a la note lyrique et la force comique. Le vaudeville n'a pas de secrètes ficelles pour ce talent souple, délié, spirituel et heureux.

La « Danseuse éperdue », à laquelle l'auteur a cru devoir donner une queue régionaliste — « la Danseuse éperdue d'amour », disent les affiches de province — est une histoire de collier qui n'est qu'une histoire parisienne. La danseuse Yamoula se fait voler un certain collier de perles de grand prix que lui a donné son ami le prince. Un faux électricien est soupçonné. La piste est mauvaise, mais la poursuite est amusante. Le vrai voleur, c'est le père, Hérichon. Le prince marie Yamoula avec le faux électricien qui est un jeune homme charmant, et — comme ça se trouve — un courtier en perles. M. Montel joue Hérichon avec une verve abondante et savoureuse. Yamoula, c'est Mlle Moneray, dont le charme et le métier assurent le succès. Les autres rôles par MM. Ragoneau, Marly, Chevellot, Valory; Mmes Martys, Amicy, Jourdan.

La pièce est gaie, pimpante, avec des mots d'auteur et des mots de situation, un brio loyal qui manque trop souvent aux pièces de ce genre. Le succès a été très vif.

P. B.

Vendredi, samedi, dimanche et lundi, à l'occasion des fêtes de Pentecôte, création à Bordeaux : « La Danseuse éperdue d'Amour », pièce gaie, sentimentale et amoureuse, en trois actes, de René Fauchois, avec le comique Montel, qui a créé la pièce à Paris. Dimanche et lundi, matinées. Bientôt, pour la saison d'été, « Moins Veuve que Joyeuse », parodie de « la Veuve Joyeuse ». On demande des jeunes gens pouvant chanter et danser. S'adresser au secrétariat de l'Apollo.

TRIANON

Tous les soirs, la revue « Non sans Blague », de Pujol et Boularé. — Dimanche, première matinée; lundi, seconde matinée. Spectacle extraordinaire, avec orchestre, jazz-band, deux ballets, costumes splendides, décors de Dubois. Troupe monstre : Janette Denarber, Manon Olva, Georgiane, A. Tony, Dangès, Mme Juguler et Marcelle Netzer, avec Neurtha; MM. Fleury, Guise, Soulas, Lafourcade, Juguler, dans des scènes hilarantes.

Prudent de louer rue Franklin, matin et soir, pour la série des galas de la Pentecôte.

SCALA

Il y aura matinée et soirée, à la Scala, dimanche et lundi, fêtes de la Pentecôte. Le 27 et le 28, bénéfice du petit personnel et des Girls. Grand concours de chansons et monologues comiques. On s'inscrit à la Scala. Locat. s^s frais.

ALHAMBRA

Sur la scène : amusante revue de R. Fontenay : « C'est kif-kif l'a ». — Scènes variées et joyeuses jouées avec esprit et entrain.

ALCAZAR

Vendredi, samedi, dimanche et lundi (matinée), « Ça va gazer », revue locale en trois actes, avec Biscot. Aller voir Biscot dans sa revue, c'est faire une provision de gaîté pour la semaine. Du rire et de joyeux refrains.

AMERICAN-PARK

Deux Journées de Grand Gala

Pour donner de plus en plus complète satisfaction aux milliers de spectateurs qui envahissent les jours de fête son délicieux établissement, la direction de l'American-Park a établi pour dimanche et lundi prochains, fêtes de la Pentecôte, un sensationnel programme qui viendra s'ajouter aux nombreux divertissements procurés déjà par le patinage en plein air, le dancing, en matinée, et en soirée, avec le meilleur orchestre du genre, le cinéma en plein air, etc.

Les deux jours, en matinée et en soirée, exhibitions du fameux athlète américain Georges, de l'Empire de Londres, dans ses exercices de force et ses numéros musicaux; du célèbre chanteur à voix Maxell, du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles; match-revanche (deux cyclistes contre cinq pâtineurs) sur 6 kilom.

En plus, grands combats de boxe anglaise; le dimanche, en matinée, Noël Boscq contre Téchenay, et Osmin Lurie contre Lipschitz; le lundi, en soirée, Noël Boscq contre Magnaudex et Bob Lawson contre Hébrard. Arbitrage de M. Albert Lurie, ex-champion de France.

Ouvert de quatorze heures à minuit. Tramway assuré à la sortie.

SKATING-PALACE

Dimanche et lundi, deux matinées de danse et patinage; inauguration de la nouvelle salle de dancing. Annonçons que M. Gaston Duscout, bien connu des Bordelais, devient concessionnaire du buffet; c'est dire que les consommations seront de premier choix et le service parfait.

Un orchestre merveilleux, une salle admirable et un public de choix, voilà qui confirme une fois de plus la déjà si célèbre réputation du Skating-Palace.

AUDITION DE MUSIQUE SACREE

La « Schola » des jeunes aveugles, avec le concours des jeunes filles aveugles de Talence, a donné une audition de musique sacrée à l'Institution des sourds-muets et des jeunes aveugles de la rue de Marseille. Le programme comportait l'exécution de trois morceaux : le Motet, l'Histoire sacrée et le Chant grégorien. Ces œuvres d'un style si pur et d'une noble sérénité furent traduites excellemment par les exécutants, sous l'adroite direction de Mlle J. Darrieux. Elles furent écoutées avec un recueillement déférent. Mais après leur exécution des applaudissements chaleureux témoignèrent de l'impression profonde produite sur les auditeurs par cette belle manifestation d'art.

OLYMPIA CINEMA PALACE

A voir samedi en soirée : « Le Sang des Immortelles », drame; « Impéria », 1er épisode (« Le Serment à la Croix »), etc. Location. Tél. 13.23.

SAINT-PROJET CINEMA

Samedi, « le Lieutenant Douglas », « Barabas », 12e épisode, etc.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Sam., 2h30, 8h30 : Les 2 Orphelines; Barrabas. 14e.

MAIN DE REINE, à la peau blanche et veloutée et aux formes harmonieuses, telle sera votre main, grâce aux soins minutieux des habiles manucures des nouveaux Salons de Beauté COMŒDIA (Maison J. DAVER).

SPECTACLES du 21 mai

GRAND-THEATRE. — 8 h. 30 : Le Marquis de Priola.
APOLLO. — 8 h. 30 : Orphée.
BOUFFES. — 8 h. 30 : La Danseuse éperdue.
TRIANON. — 8 h. 30 : Non, sans blague ! revue.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit, revue.
ALCAZAR. — 8 h. 30 : Ça va gazer ! revue.
ALHAMBRA. — A 8 h. 30, c'est kif kif !
ALH.-DANCING. Apéritifs-concerts-dansants. Entrée gratuite. A 8 h. 30 : Bal gala.
AMERICAN-PARK : Mat. et soir., Patinage, Bal
SKATING-PALACE.— 8 h. 30 : Patinage et bal.

LA RÉGENCE RESTAURANT de 1er ordre
1, r. Piliers-de-Tutelle, près Grand-Théâtre

Il fait chaud
RESTAURANT DE L'ATLANTIQUE
Beaux ombrages.

Il pleut
TAVERNE EXCELSIOR
Cuisine recommandée
Tous les soirs, concert symphonique
53 et 55, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux).
1RE COMMUNION Grand choix de MÉDAILLES, CHAPELETS, BÉNITIERS

ÉTAT CIVIL

DECES du 20 mai

Manuel Gutierez, 3 ans, rue Mazagran, 23.
Jean Bru, 39 ans, impasse Pas-St-Georges, 12.
Françoise Brauge, épouse Boirac, 41 ans, rue Beauduchen, 13.
Baptiste Fontan, 60 ans, rue Furtado, 77.
Marie Bouméra, veuve Hec, 70 ans, rue de la Gare, 50.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve J. Fages et son fils, Mme veuve Vachellerie, Mlle Fages, M. et Mme G. Vachellerie et leurs enfants, les familles Germineau, Rozier, Grenier et Lagarde prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean FAGES,

leur époux, père, frère, oncle et cousin qui auront lieu à l'église de Cenon, le samedi 22 mai courant à 15 heures.

On se réunira à la porte du cimetière à 14 h. 45.

CONVOI FUNÈBRE Mme Louis Moreau et sa famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Louis MOREAU,

ancien débitant, rue du Palais-de-Justice, leur époux et parent, qui auront lieu le samedi 22 mai, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Méret, 13, à trois heures, d'où le convoi funèbre partira à trois heures et demie.

Pompes funèb. génér., 131, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS M. et Mme Jean Fau, M. Pierre Fau, M. et Mme Jean Tardan, M. Philippe et Mlles Elisabeth et Marie Tardan, M. et Mme Hector Dumas, M. et Mme Jules Dumas, M. et Mme René Bardon, Mlles Renée, Marthe et Magdeleine Dumas, Mlle Germaine Dumas, M. Georges Bardon, le docteur et Mme E. Bos et leurs enfants (de Lesparre) remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. P.-O.-J. FAU,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les messes seront dites dans la plus stricte intimité.

Pompes funèb. mun., 11, r. de Belfort. Tél. 399.